

N° CA-21/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : Délégation de compétences attribuées au Bureau du Conseil d'Administration et autorisation à la Directrice Générale d'ester en justice.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION

Objet : Délégation de compétences attribuées au Bureau du Conseil d'Administration et autorisation à la Directrice Générale d'ester en justice.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1er février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat (OPH),

Vu le décret n°2022-706 du 26 avril 2022,

Vu l'article R.421-16 alinéa 11 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Délègue au Bureau l'exercice de l'attribution suivante :

Ester en justice, en application des articles R. 421-17 et R. 421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, la Directrice Générale peut tenter une action en justice sans cette autorisation.

Autorise que toutes les procédures à initier entre deux réunions de Bureau pourront l'être par la Directrice Générale au motif de l'urgence et seront validées au Conseil d'Administration ou au Bureau du Conseil d'Administration le plus proche.

Confirme en conséquence l'article 4 n°12 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration concernant ses attributions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale